

PRIX DES ANNONCES :
Annonces, la ligne, fr. 0.50; — Annonces (avis d'ass. de soc.), la ligne, fr. 1.00; — Nécrologie, la ligne, fr. 1.00; — Faits divers (fin), la ligne, fr. 1.25; — Faits divers (corp.), la ligne, fr. 1.50; — Chron. locale, la ligne, fr. 2.00; — Réparations, la ligne, fr. 2.00.

Administration et Rédaction :
17-34, rue Fosses-Fleuris, Namur.

Bureaux de 11 à 1 h. et de 3 à 5 h.

Les articles n'engagent que leurs auteurs.
Les manuscrits non employés ne sont pas rendus.

L'Echo de Sambre & Meuse

PRIX DES ABONNEMENTS :
1 mois, fr. 2.50 — 3 mois, fr. 7.50

Les demandes d'abonnement sont reçues exclusivement par les bureaux ou les facteurs des postes.

Les réclamations concernant les abonnements doivent être adressées exclusivement aux bureaux de poste.

J.-B. COLLARD, Directeur-Propriétaire

Le « Tribune Libre » est largement ouverte à tous.

M. Lloyd George et les élections générales

Le correspondant du « Temps » à Londres lui télégraphie :

— Une déclaration dit qu'il ne fut jamais question de faire des élections générales en novembre.

Il faut donc s'attendre à ce que la question perde de son actualité sans toutefois disparaître, car il est exact que M. Lloyd George songe à faire appel à la nation par un véritable plébiscite en sa faveur, le débarrassant de ses adversaires et le rendant maître de la situation.

Bien qu'il n'ait jamais prononcé de paroles l'engageant personnellement M. Lloyd George a laissé parler des élections afin de connaître l'opinion des différents milieux, se réservant le droit lui appartenant par la Constitution, de prendre une décision en dernier ressort et au dernier moment.

Il n'est pas invraisemblable que le premier ministre ait considéré son dernier voyage en Lancashire, qui promettait d'être triomphal, comme le premier acte d'une campagne électorale éventuelle, mais la maladie et la fatigue en résultant font souhaiter à son entourage qu'il n'entreprene pas un si grand effort immédiat.

D'autre part, M. Lloyd George a mesuré l'importance et la valeur des objections faites par tous les partis organisés à des élections générales.

Dans ces conditions, il préfère réserver sa décision.

C'est le sens évident des articles parus hier et aujourd'hui dans la presse.

La presse sud-africaine et la censure anglaise

Le journal « Ons Vaderland », de Pretoria, écrit :

— Les journaux neutres nous apprennent que les organes nationalistes sont empêchés par l'autorité britannique d'entrer en Hollande.

Seul, « de Volksstem », du Cap, trouve grâce aux yeux du censeur anglais.

Quel signe d'infirmité ! Si Messieurs les Alliés se sentaient vraiment forts et si leur cause était si pure, pourquoi alors ces gamineries ?

Leur situation doit être bien malheureuse, s'ils sont obligés d'avoir recours à de pareilles méthodes.

Qu'est-ce qui peut bien se trouver dans les journaux nationalistes que les Hollandais ne peuvent pas savoir ?

Croit-on qu'en Hollande tout le monde ne sait pas que le soleil impérialiste est depuis longtemps en train de s'éclipser en Afrique du Sud ?

Tout comme nous devons deviner le contenu des communiqués officiels allemands d'après les fragments que nous en recevons, les Hollandais devinent comment marche la propagande républicaine en Afrique du Sud et ils concluent au silence que le « Volksstem » ga de à ce sujet que tout va bien.

DÉPÊCHES DIVERSES

Berlin, 7 octobre. — M. Trimborn, député du Centre, a été nommé secrétaire d'Etat de l'intérieur.

Berlin, 7 octobre. — Le « Berliner Tageblatt » annonce que les partis politiques de la Chambre des députés s'efforcent de résoudre le plus tôt possible le problème de la réforme électorale et chercheront un terrain d'entente qui en rende la réalisation possible au prince Max de Bade. Les négociations continuent à ce sujet entre les partis.

Christiana, 6 octobre. — Le journal « Intelligens-sedler », qui a des accointances gouvernementales, écrit, au sujet du nouveau régime en Allemagne :
— La personnalité du prince Max de Bade qui, bien qu'il ait du sang bleu dans les veines, a des sentiments très humains et très démocratiques, constitue une garantie qu'il n'a accepté le poste de chancelier qu'avec la volonté bien arrêtée de poursuivre la réalisation de la réforme parlementaire en Allemagne.

Le point principal de son programme vise la conclusion d'une paix durable sur la base de la constitution d'une confédération des nations, d'un désarmement universel et des moyens propres à consolider profondément à l'intérieur la démocratie du gouvernement.

Londres, 6 octobre. — Lord Grey prononcera le 10 octobre un discours où il examinera les idées émises par M. Wilson relativement à la création d'une Ligue des Peuples.

C'est la première fois que lord Grey reparait en public depuis qu'il a quitté le ministère, en 1916.

Berlin, 7 octobre. — On mande de Rotterdam au « Lokal Anzeiger » que d'après les journaux anglais les pertes pour les mois d'août, de septembre et d'octobre s'élèvent à 34,359 officiers et 527,469 hommes.

Londres, 6 octobre. — Le contrôleur des vivres, M. Glynes, a déclaré qu'au cours de la production du tonnage ce sera pas redevenue normale, le système du rationnement devra être maintenu en Angleterre.

Il s'agit cependant de préférer d'organiser la réglementation internationale du ravitaillement ; ce devrait être la première tâche de la future Ligue des Nations.

Berlin, 7 octobre. — Bu « Berliner Lokal Anzeiger » :

— La réponse du président Wilson à la démarche pacifiste du gouvernement allemand peut arriver d'une heure à l'autre.

Toutefois, dans les cercles politiques, certains sont d'avis qu'il ne faut pas s'attendre à une décision aussi rapide.

Berlin, 7 octobre. — Un « Berliner Tageblatt » :
— Le chancelier a délibéré hier après-midi avec les secrétaires d'Etat.

Les débats ont été confidentiels.

Vienne, 6 octobre. — Le prince Max de Bade a adressé le télégramme suivant au comte Burian, ministre des affaires étrangères :

— A cette heure où j'assume la charge pleine de

Et avec raison !

Pour gouverner, le mouvement républicain ou nationaliste vise à la complète indépendance de l'Afrique du Sud vis-à-vis du cabinet de Londres.

Son chef est le général Hertzog, tandis que le général De Wet qui avait été arrêté il y a de longs mois sous la prévention d'avoir organisé une rébellion, n'a pu recouvrer sa liberté qu'en donnant sa parole d'honneur de ne plus faire d'agitation politique.

La question de l'alcool

De la « Nation Belge » :

On nous assure que le « Moniteur Belge » publiera prochainement un arrêté-loi interdisant d'une manière absolue la fabrication de l'alcool de bouche en Belgique.

Nous souhaitons vivement que la nouvelle soit fautive.

Nous espérons fermement que, si elle est vraie, l'arrêté-loi aura un caractère simplement provisoire et visera au temps de guerre uniquement.

Ce serait d'ailleurs une illusion de croire que le Parlement belge entérinerait, après la libération du pays, une mesure aussi absolue et qui s'inspire bien plus d'un radicalisme vertueux, nous ne disons pas le contraire, mais plus imprudent et plus chimérique encore.

La « Nation Belge », développant les raisons qui s'opposent à une mesure aussi absolue, ajoute :

— Deux solutions pouvaient tout sauvegarder, tout accorder aussi.

On pouvait trouver une ingénieuse modalité, confier par exemple à une société fermière l'administration d'une industrie déclarée industrie d'Etat pour des raisons d'hygiène publique et de santé nationale.

L'autre solution eût été d'augmenter les droits sur l'alcool dans une proportion telle que, le génie le plus anodin devenant en raison de son prix article de luxe et partant inaccessible au populaire, la consommation eût fatalement diminué de cinquante, peut-être de quatre-vingts pour cent.

Par son triomphe au Conseil des ministres, la Vertu coûterait 70 millions au trésor, obligé de se rattraper sur d'autres matières imposables.

Disons tout de suite que l'impôt sur le revenu ne nous effraie pas. Il sera nécessaire d'imposer le moins possible toutes les denrées nécessaires à l'alimentation populaire.

Mais est-il raisonnable d'empêcher les eaux-de-vie, devenus articles de luxe, répétitions-le, et consommées en petite quantité par des citoyens « fortunés », de contribuer aux dépenses publiques ?

A qui et à quoi demandera-t-on les 70 millions ainsi évaporés ?

Le Conseil des ministres a-t-il pris une décision à cet égard ?

Croit-il que l'industrie, le commerce ou l'agriculture puissent suppléer à ce déficit ? Une réponse précise dissiperait pas mal d'inquiétudes.

responsabilités de chancelier de l'Empire, je m'empresse d'envoyer, dans un sentiment de fidèle alliance, mon salut à Votre Excellence.

Au cours de ces quatre années de guerre, les armées coalisées ont, unies dans une inébranlable confraternité d'armes, résisté à l'assaut de leurs ennemis.

Les héroïques exploits de nos soldats, la ferme résolution de se défendre qui anime nos peuples et la collaboration fidèle de nos gouvernements nous ont permis, avec l'aide de Dieu, une paix honorable.

Je prie Votre Excellence de me continuer, dans cette période troublée, sa collaboration si hautement appréciée.

Le comte Burian a répondu :

— Je vous prie d'agréer l'expression de ma profonde gratitude pour les paroles aimables et si réfléchies que vous m'avez adressées par lesquelles Votre Altesse a bien voulu faire connaître son accession au poste de chancelier. Je prie Votre Altesse de recevoir l'assurance que toutes mes pensées et toutes mes œuvres tendront, en parfait accord avec nos alliés et en collaboration avec le gouvernement impérial allemand, à faire jouir le plus tôt possible nos armées et nos peuples si admirables des bienfaits d'une paix honorable et juste.

Vienne, 6 octobre. — Le discours du chancelier n'a été connu ici que trop tard.

Les journaux sont donc encore sobres de commentaires.

Le « Neue Wiener Journal » souligne le fait que le nouveau chancelier s'est complètement inspiré des idées d'un bon majoritaire, et ajoute :

— Si le président des Etats-Unis et les hommes d'Etat de l'Entente ont encore le moindre sentiment de justice, il faut qu'à ce discours du chancelier et à ce que le chancelier a dit, ils fassent une réponse de laquelle résultent, dans un délai plus ou moins rapproché, un armistice et l'ouverture des négociations de paix.

Berlin, 7 octobre. — La « Gazette Générale de l'Allemagne du Nord » fait ressortir avec satisfaction que la demande pacifique de l'Allemagne est saluée par la presse hollandaise avec la plus vive sympathie, bien que les journaux ne montrent généralement que des réserves en ce qui regarde les dispositions conciliantes de l'Entente.

La Haye, 6 octobre. — Un « Vaderland » :

— Le fait que l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie ont accepté le programme de M. Wilson et sollicitent l'intervention du président des Etats-Unis pour mettre fin à la guerre, a été une des plus grandes surprises au cours de cette guerre, une surprise dont les conséquences peuvent être incalculables.

En effet, les Puissances Centrales reconnaissent comme justes et équitables les buts de guerre de leurs ennemis, elles sont convenues que ces buts n'ont pas été assignés par les événements militaires, mais qu'ils sont issus d'une conviction inébranlable.

Ce qui fait ressortir encore de la démarche du prince Max de Bade, c'est sa déclaration qu'il n'aurait pas hésité un seul instant à faire cette démarche, en cas où le sort des armes eût été encore favorable aux Puissances Centrales.

COMMUNIQUÉS OFFICIELS

« L'Echo de Sambre et Meuse » publie le communiqué officiel allemand de midi et le dernier communiqué français, douze heures avant les autres journaux.

Communiqués des Puissances Centrales

Berlin, 6 octobre. — Officiel :

S. M. l'Empereur a adressé le rescrit suivant à l'armée et à la marine :

— Depuis des mois, l'ennemi déploie de formidables efforts et se lance, presque sans relâche à l'assaut de vos lignes, vous obligeant souvent, sans vous laisser de repos, à tenir et à lui résister malgré sa grande supériorité numérique.

Vous remplissez la difficile tâche qui vous est imposée ; des troupes appartenant à toutes les races allemandes font héroïquement leur devoir et défendent la patrie sur le sol étranger. Pénibles sont les efforts que doit faire ma flotte pour équilibrer les forces maritimes unies de nos ennemis et apporter infailliblement son aide à l'armée engagée dans l'ère bataille.

La Patrie contemple avec fierté, mais non sans appréhension les exploits de l'armée et de la marine. Je vous exprime mes remerciements et ceux de la Patrie.

Au plus fort de cette lutte si pénible le front en Macédoine a croulé, mais votre front n'est pas rompu et ne le sera pas.

D'accord avec nos alliés, j'ai décidé d'offrir une fois encore la paix à l'ennemi ; mais nous ne prévoyons la main qu'à une paix honorable, comme nous en font le devoir la mémoire des héros qui ont donné leur vie pour la Patrie et l'avenir de nos enfants.

On ne sait encore si l'on mettra bas les armes. Jusqu'à ce qu'on le sache, il ne faut pas que nous fléchissions ; il faut que nous fassions, comme nous l'avons fait jusqu'ici, tout l'effort dont nous sommes capables pour tenir tête à l'assaut de l'ennemi.

L'heure est grave, mais, confiants en notre force et en l'aide de Dieu, nous nous sentons assez forts pour défendre notre chère Patrie.

Berlin, 8 octobre

Théâtre de la guerre à l'Ouest.

Groupe d'armées du Kronprinz Rupprecht de Bavière

Au Nord de la Scarpe, après une violente

lutte de feu, les Anglais se sont portés à l'assaut des deux côtés d'Ohly.

Ils ont pris pied à Neuville.

Partout ailleurs, nos avant-postes les ont arrêtés.

Groupe d'armées von Boehn

Au Nord de Saint-Quentin, les Anglais et

Français ont poursuivi leurs attaques violentes.

Au Nord de Montbrehain, des régiments

hanovriens et brandebourgeois ont repoussé les assauts cinq fois répétés des agresseurs.

Plus au Sud, l'offensive ennemie s'est

écroulée dans nos feux.

Près de Nequehart et plus au Sud, après

rude combat des régiments de Posen et de la Hesse ont fini par maintenir leurs positions.

A l'occasion de charges à proximité des

hauts de Thillo, des bataillons silésiens et des troupes de génie ont brisé les assauts

ennemis par leurs contre-poussées et en corps à corps.

Groupe d'armées du Kronprinz impérial

Sur l'Ailette et l'Aisne, combats en terrain

avancé.

Par des entreprises locales, nous avons ba-

layé de la présence de l'ennemi la rive septentrionale de la Suippe.

Dans le courant de l'après-midi, l'adver-

saire a déclanché des attaques partielles de forces puissantes entre Bacancourt et Selles, de part et d'autre de St-Clément sur Arnes.

Ses efforts ont avorté.

Engagements locaux pour la possession de

St-Etienne que nous avons pris mais que l'ennemi nous a reconquis par une contre-

attaque.

D'ailleurs, l'activité ennemie s'est bornée,

en Champagne, à des poussées de détail et à une lutte d'artillerie reprenant de temps à

autre.

Des deux côtés de l'Aisne, la 9^e division

de landwehr et la 76^e division de réserve

qui se sont tout particulièrement distinguées

au cours des derniers combats, ont rejeté de

puissantes attaques ennemies.

Groupe d'armées von Gallwitz.

Après une préparation d'artillerie des plus

violentes, les Américains ont tenté, une fois

de plus, la percée des deux côtés de l'Aire.

Sur la rive occidentale, de la landwehr

württembergeoise a brisé les attaques enne-

mies débouchant du Sud de Chatel.

Par une contre-poussée, nous avons redé-

logé l'adversaire de la hauteur au Nord de

Chatel où il avait passagèrement pris pied.

A l'Est de l'Aire, les attaques ennemies se

se sont écroulées en grande partie déjà dans

nos tirs d'artillerie.

Vers le soir, l'ennemi a repris ses charges

des deux côtés des routes reliant Charpen-

ty et Romagne ainsi que Nantillois et Cunel de

même qu'à l'Ouest de la Meuse.

Après rude combat, nous l'avons rejeté, en

quelques endroits par une contre-poussée.

Vienne, 6 octobre. — Officiel de ce midi.

Théâtre de la guerre en Italie.

La situation n'a pas changé.

Théâtre de la guerre dans les Balkans

En Albanie, nouveaux combats d'arrière-gardes

sur la Skumbi.

Dans la région frontalière centrale de la Vieille-

Serbie, pas d'opération importante à signaler.

Vienne, 6 octobre. — Officiel de ce midi.

Théâtre de la guerre en Italie

Pas d'opérations importantes à signaler.

Au Sud du Tyrol, près de Neumarkt, les aviateurs

italiens ont attaqué un camp de prisonniers ; un

grand nombre de prisonniers italiens ont été tués et

blessés.

Théâtre de la guerre dans les Balkans

Combats d'arrière-gardes au Sud de la Skumbi.

Sur le front serbe, nos avant-gardes ont été retirées de Wranla.

Berlin, 6 octobre. — Officiel.

La possibilité de mater définitivement l'arme des tanks dépend essentiellement du travail des techniciens, ceux-ci ont adopté avec une surprenante rapidité les moyens de défense à cette nouvelle forme d'attaques.

Il est arrivé qu'au début nos troupes, surtout les jeunes, ont perdu leur sang-froid à l'approche des tanks ; mais tous, même les débutants, se sont très vite ressaisis, ont retrouvé le calme qui permet, lorsqu'on est à bonne portée, de toucher en plein cet éléphant qui se promène sur le front à l'Ouest.

Sous l'influence des grosses pertes qu'ils ont subies, les tanks ont fait montre en ces derniers jours d'une extrême prudence et néanmoins, il leur est arrivé à plusieurs reprises de devoir se rendre à de simples fantassins allemands, même non couverts par leur artillerie, qui ne manquaient pas leur coup et faisaient prisonniers les occupants des tanks en dépit des feux de barrage et des difficultés du terrain.

Les lance-mines et l'artillerie rivalisent d'ardeur pour aider l'infanterie à les combattre ; mais il arrive souvent qu'il suffise de quelques coups de feu, tirés à courte distance, pour s'en rendre maître.

Fréquemment, le succès de notre défense est tel qu'on voit les escadrons détruits rebrousse-chemin à pleine vitesse.

Une dépêche envoyée par pigeon voyageur par nos vaillants soldats qui tiennent dans les ruines de ce qui fut le village de Vaucoupy, fournit un exemple significatif de la résistance héroïque opposée sur tout le front par nos troupes aux attaques en masses de l'Entente.

Voici le texte de cette dépêche laconique : « L'ennemi émerge du brouillard de toutes parts et grimpe la montagne. On se bat avec acharnement, résolu à mourir s'il le faut jusqu'au dernier. Vive le Roi. »

Les héros de Vaucoupy ont tenu parole et se sont battus jusqu'au dernier contre une force cinquante fois supérieure.

La ville de Cambrai est prise sans relâche sous le feu des canons anglais et est en feu.

Communiqués des Puissances Alliées

Paris, 7 octobre (3 h.).

Au Nord de St-Quentin, la lutte a continué pendant la nuit avec une violence redoublée.

L'ennemi a fait de nombreuses tentatives pour nous rejeter des positions conquises.

Ses attaques ont été brisées sauf dans la région de la ferme Dilly où il a réussi à

prendre un léger avantage ; le combat continue.

Sur le front de la Suippe, les Allemands

restent très vigilants et s'efforcent de tout leur pouvoir d'arrêter notre avance sur la

rive Nord de la Suippe.

La lutte a été particulièrement vive dans la région de Derlicourt.

Plus à l'Est, nos troupes ont enlevé Saint-

Masmes.

A droite, nous avons pénétré dans Hauvine

au Nord de l'Arnes.

Paris, 7 octobre (11 h.).

Dans la région Nord-Est de Saint-Quentin,

diverses opérations locales entreprises par

nos troupes au cours de l'après-midi pour

améliorer leur front, ont donné de beaux

résultats.

Le chiffre des prisonniers faits dans les

dernières vingt-quatre heures dépasse 700.

Sur le front de la Suippe et de l'Arnes, la

résistance des Allemands ne s'est pas ralentie.

Sur l'Arnes, une violente contre-attaque

allemande a repris momentanément le village

de Saint-Etienne que nos troupes ont brillamment reconquis peu après en faisant

page 146), j'ordonne ce qui suit pour le tabac, en ce qui concerne la Wallonie :

Article 1^{er}.
Les quantités de tabac à livrer par les communes sont fixées par le « Zivilkommissar » (commissaire civil).

La répartition de la quantité à livrer par chaque cultivateur est faite par la commune sous le contrôle du « Zivilkommissar ».

On calculera les quantités à livrer à raison de 4 kg. par 100 plants. Le « Zivilkommissar » peut diminuer cette quantité.

Les communes sont autorisées à libérer de la livraison les cultivateurs qui en tout n'ont pas planté plus de 50 plants, à la condition, toutefois, que la quantité de tabac à livrer par la commune ne subisse aucune réduction de ce chef.

La « Tabakverwertungsstelle in Belgien » (Bureau d'utilisation des tabacs en Belgique), à Bruxelles, est seule autorisée à acheter le tabac à livrer. La livraison ne peut être faite qu'à ses mandataires, sur présentation d'une légitimation émanant d'elle.

Article 2.
La date à laquelle la livraison d'une commune sera considérée comme exécutée ou assurée, sera publiée dans la commune par le « Zivilkommissar ». Avant cette date, il est interdit de consommer, de vendre, d'acheter ou de disposer de toute autre façon du tabac de la récolte de 1918.

Article 3.
Le tabac doit être récolté régulièrement, puis séché, emmagasiné et livré rationnellement. Le prix fixé de 2 à 4 francs par kilo, selon la qualité, s'entend pour des marchandises livrées dans la commune d'origine et pour un tabac de genre et de qualité moyens. Pour un tabac bien conditionné et de qualité supérieure, il peut être accordé, en outre, une prime de fr. 1. — par kilo; pour un tabac mal conditionné, de mauvaise qualité ou mélangé de matières étrangères, le prix peut être réduit.

Les « Zivilkommissars » sont autorisés à réduire les prix pour les tabacs qui n'auront pas été livrés dans un certain délai. Si l'on ne parvient pas à se mettre d'accord sur le prix, la décision définitive sera prise par un tribunal d'arbitrage, que j'instituerai à cette fin.

Article 4.
Les « Zivilkommissars » sont autorisés à donner les ordres et instructions ainsi qu'à prendre toutes les autres mesures nécessaires pour mettre le tabac en sûreté et en assurer la livraison.

Le cultivateur est obligé de livrer la quantité fixée, à moins qu'il ne puisse établir que, sans qu'il y ait de sa faute, il n'est pas à même de le faire.

Les « Zivilkommissars » sont autorisés à infliger une amende à la commune ou au cultivateur qui n'aurait pas livré la quantité fixée. L'amende peut aller jusqu'à 100 francs par kilo. Les « Zivilkommissars » peuvent rendre la commune et les cultivateurs qui n'auraient pas livré les quantités obligatoires, solidairement responsables du paiement des amendes.

Article 5.
Il est interdit de transporter, sans autorisation, le tabac en feuilles ainsi que les tabacs avariés.

L'autorisation de transporter émanera de la « Tabakverwertungsstelle ».

Elle doit être donnée s'il s'agit de tabac de la récolte de 1918, provenant d'une commune ayant rempli ses engagements de livraison (article 2).

Article 6.
Aucune fabrication ayant pour objet le tabac, les tiges de tabac ou les succédanés du tabac n'est permise qu'en vertu d'une autorisation. Celle-ci est aussi nécessaire pour la fabrication à la main, à titre professionnel. Elle doit être donnée par la « Tabakverwertungsstelle » à Brussel.

Article 7.
L'administration belge des douanes et accises est obligée de donner, aux « Zivilkommissars » ou à leurs mandataires, des renseignements sur les quantités de tabac déclarées, et de leur soumettre toutes les pièces justificatives détenues par elle, au sujet des stocks de tabac.

Article 8.
Quiconque aura enfreint les présentes dispositions sera puni d'une amende pouvant atteindre 20,000 francs ou d'un emprisonnement de 5 ans au plus, conformément au § 7 de l'arrêté pris à la date du 21 février 1918 par le Gouverneur général, et concernant la saisie de l'orge, etc. En outre, on pourra prononcer la confiscation du tabac ayant fait l'objet de l'infraction ainsi que du matériel ayant servi au transport illicite du tabac.

Namur, le 22 septembre 1918.

Der Verwaltungschef für Wallonien.

HANIEL.

—o—

Arrêté

portant dispositions réglementaires de l'arrêté pris en vue de réprimer le commerce usé des objets de première nécessité, spécialement des denrées alimentaires et des fourrages.

En exécution de l'arrêté du 10 juin 1^{er} novembre 1917, notamment de l'article 11a, j'arrête ce qui suit, pour la Wallonie :

Article 1^{er}.
Quiconque met en vente publiquement des denrées alimentaires et autres produits analogues est tenu d'afficher distinctement et visiblement au lieu de vente le nom du propriétaire de l'entreprise.

Article 2.

Quiconque, après le 1^{er} décembre 1918, fabriquera des denrées alimentaires et autres produits analogues ou des succédanés quelconques, notamment des poudres à pudding, des conserves de viande, des succédanés du café, devra indiquer en surcharge sur l'emballage le nom et le domicile du fabricant, le genre et la composition de la marchandise, la quantité contenue dans l'emballage et le prix de vente qui peut être payé dans le commerce de détail.

Sur les conserves de viande, on indiquera en outre la date de la fabrication, à l'aide d'une étiquette ou par poinçonnage.

A partir du 1^{er} janvier 1919, il sera interdit de mettre en vente ou de vendre les marchandises visées au 1^{er} alinéa du présent article, si elles n'ont pas l'emballage réglementaire.

Article 3.
Quiconque fait de la réclame dans les journaux ou par voie d'affichage au sujet des marchandises visées au 1^{er} alinéa de l'article 2, est tenu d'y mentionner toutes les indications que l'emballage doit porter en vertu dudit alinéa.

Article 4.
Les « Präsidenten der Zivilverwaltung » (Présidents de l'Administration civile), peuvent autoriser des exceptions aux dispositions de l'article 2. Est compétent pour cette autorisation, le « Präsident der Zivilverwaltung » dans le ressort duquel se trouve l'établissement industriel du fabricant.

Article 5.
Quiconque aura enfreint les dispositions du présent arrêté sera puni, conformément à l'article 12, chiffre 5, de l'arrêté du 10 juin 1918, soit d'un emprisonnement de cinq ans au plus et d'une amende pouvant atteindre 100,000 francs, soit de l'une de ces peines.

En outre, on pourra prononcer la confiscation des stocks et autres choses ayant formé l'objet de l'infraction, peu importe qu'ils appartiennent ou non à la personne condamnée.

Les tribunaux militaires et les commandants connaîtront de ces infractions.

Namur, le 27 septembre 1918.

Der Verwaltungschef für Wallonien.

In Vertretung

Freiherr von DUSCH.

—o—

FAITS-DIVERS

Vol de 22,500 frs à Jemeppe s/Meuse

M. Genkens, employé au ravitaillement local, était chargé de déposer chaque matin la recette de la veille à la Banque.

Des achats devant se faire vendredi matin, il garda, dans son coffre-fort la recette du mercredi, et, jeudi soir, revint y ajouter celle de la journée. A ce moment, le coffre-fort contenait 18,000 francs.

Vers 6 h. du soir, sa femme lui apprit que trois individus étaient venus le demander. Peu après, trois hommes se présentèrent.

Après une heure de vaines recherches, il demandèrent que M. Genkens leur ouvrit le coffre-fort. Sans méfiance, le trésorier du ravitaillement accéda à leur demande.

Malgré les protestations, les filous s'emparèrent de l'argent et obligèrent même M. Genkens à les accompagner. Il était 8 h. 40 du soir. Après avoir traversé les rues Miville, Progrès, du Pont, Cockerill et du Bac, à Seraing, les chenapans sautèrent sur le tram et lachèrent leur prisonnier. La victime de cet exploit n'eût d'autre ressource que de déposer plainte.

—o—

Chronique Locale et Provinciale

AVIS

Il est fréquemment arrivé que des troupes allemandes, quittant leur quartier, y oublièrent des sacs postaux vides et que les gens qui ont trouvé ces sacs ont négligé de les rendre, comme c'était leur devoir.

C'est leur escroquerie punissable tout comme la retenue d'importance quel autre objet, aussi les intéressés sont-ils invités à rendre les dits sacs, contre reçu, à la Kommandantur locale.

—o—

Ville de Namur. — Magasins Communaux

Charbon

Contrairement à ce qui avait été annoncé, le prix du schamm est fixé à fr. 3,75 (trois francs septante-cinq centimes) les 100 kg.

—o—

Magasin communal N° 1

RUE ÉMILE CUVÉLIER, 63.

La vente de pois secs est suspendue jusqu'à nouvel ordre.

—o—

Avis important

à Messieurs les Bourgmestres

de l'arrondissement de Namur

Les quantités de sucre, marmelades, etc., sont à la disposition des communes de l'arrondissement de Namur depuis le 4 courant.

Il est rappelé qu'elles doivent être enlevées au plus tard pour le 20 octobre.

Passé cette date, les arriérés ne seront pas servis.

Namur, le 7 octobre 1918.

Commission communale d'approvisionnement.

—o—

Jeu de petite Balle au tamis

Dimanche 13 octobre courant se disputera au Faurbourg Saint-Nicolas le défi entre les parties de Namur renforcée de Symphorien Colson de Gilly et la partie de Fosses.

La composition de ces parties est la suivante : Namur comprendra aux cordes Thirionet (Le Blanc) et Salpeirier, au petit milieu Azolin, au grand milieu Colson et au grand derrière Pire.

Fosses opposera aux cordes Kassin de Jemeppe et Mautron, au petit milieu Kassin de Fosses, au grand milieu Horace et au grand derrière Romain.

Cette partie sera la plus pattonnante de la saison, car nous verrons les deux rivaux de 1918 se disputer l'honneur de la victoire.

Disons que le défi est de cinq cents francs au profit d'une œuvre de bienfaisance.

Les amateurs de la petite balle qui assisteront à cette rencontre feront bien d'être sur le jeu avant l'heure annoncée, car, par suite de la petitesse des jours, la première balle sera livrée à l'heure fixée. Afin d'éviter les ennuis du règlement, celui-ci sera affiché sur le jeu.

—o—

AVIS

Conformément à l'arrêté du 8 juin 1918 de M. le Gouverneur-Général et de l'avis du 10 juin 1918 de M. le chef de la section du commerce et de l'industrie, j'arrête que la remise des cuivres, etc. soit faite comme suit :

LA VILLE DE NAMUR. — HEUVY, St-NICOLAS.

28 octobre 1918 : rues Adolphe Bastin, Hébert, petite rue Hébert, rues d'Arquet, Fond d'Arquet, Artoisnet, Koller.

29 octobre 1918 : Rues d'Asty Moulins, de Bomel, place de l'Eglise, boulevard du Nord, rues Delmoy, Ernotte, Muzet, du Vicinal, Froidebise.

30 octobre 1918 : Rue d'Hastelton, place d'Hastelton, rue Léanne, chaussée de Louvain, rues Marie-Henriette, de la Pépinière, Piret-Pauchet, de la Montagne, avenue Prince Albert.

31 octobre 1918 : Rue de Balart, boulevard d'Hérbatte, rues des Champs Elysées, des Corbières, chemin du Coquelet, rue des Verrières, chemin de Bouge, Salzennes-Moulins, chaussée de Waterloo, 1-117.

Dépôt de livraison : St-Servais, fabrique des Produits Emallés, rue de l'Industrie, de 9 à 4 h.

JAMBES

4 novembre 1918 : rue du Commerce, avenue des Acacias, rues du Couvent, Wasseign, Van Opre, du Progrès, Baivy, de la Station.

5 novembre 1918 : impasses Wayhelet, du Sapin,

rues de la Navette, Tillieux, boulevard de la Meuse, rues de la Plage, du Paradis, Vauban.

6 novembre 1918 : Rues Motiaux, de Dave (jusque n° 68), Lambin, de Coppin, de Géroisart, des Verrières, de Sédent, St-Calixte.

7 novembre 1918 : Rues de Dave (à partir du n° 170), de la Poudrière, chemins Latéral, du Sart Huet, de la Pierre du Blatte, de Velaine, rue de Franqueon, montagne Sainte-Barbe, chaussée de Marche, chemin de Belle Vues.

8 novembre 1918 : Chemins du Cimetière, de la Gare Etat, du Trou-Perdu, quai de Meuse, rivage de Meuse, rues Wazy, des Coteils, d'Enhaive, chaussée de Liège, rue des Carnes.

Dépôt de livraison : Jambes, Ecole près de la Gare, 123, avenue des Acacias, de 9 à 4 h.

Namur, le 15 septembre 1918.

Kaiserliche Kommandantur Namur :

LAEGELER

Major.

—o—

Société Royale d'Horticulture

En vue d'être agréable aux membres de la Société Royale d'Horticulture, notre Comité s'est mis en rapport avec M. Reisch, Président du Comité du Coin de terre, à l'effet de disposer de terrains convenables pour la culture, en 1919.

Nous sommes heureux d'annoncer aux Sociétaires que nos démarches ont été couronnées de succès et que nous disposons de quelques hectares de terre bien préparés. La répartition se fera à raison de un are par personne composant la famille. La culture consistera seulement en pommes de terres et haricots.

Pour renseignements et inscriptions, prière de s'adresser, avant le 20 octobre courant, aux membres du Comité ci-après :

M. Louis Clasen, à La Plante;

MM. Gustave Suars et Emile Camberlin, à Salzennes;

M. Fernand Hubert, rue Léanne, 90;

M. Philippart, rue de l'Arsenal, 4;

M. Edmond Charlier, secrétaire, avenue Prince Albert, 99.

—o—

Théâtre de Namur

Direction MM. BRUMAGNE & PIRET

Jeu 10 octobre 1918, à 8 heures, LA TOSCA, drame lyrique en 3 actes de Puccini, avec le concours de Closset.

Dimanche 13 octobre, matinée à 3 1/2 h., soirée à 8 h., LA CHASTE SUZANNE, opérette à grand spectacle, en 3 actes, de Gilbert.

Jeu 14 octobre, à 8 h., LAKMÉ, opéra-comique, en 3 actes, de Léo Delibes, avec le concours de M. Mauberge, basse chantante.

Samedi 19 octobre, à 8 h., LA VEUVE JOYEUSE, opérette en 3 actes.

—o—

REPRÉSENTATIONS DES SOIRÉES POPULAIRES

Direction artistique : M. J. CAMBIER

Lundi 14 octobre, Le Courrier de Lyon, drame en 5 actes et 8 tableaux.

Lundi 21 octobre 1918, LA COULEUSE, drame en 5 actes et 7 tableaux.

Prochainement THÉRÈSE RAQUIN, de Em. Zola.

Prix des Places : stalles, baignoires, 1^{re} loges, 4,25 frs.; balcons, 3,75 frs.; parquets, 2,75 frs.; 2^e loges, 2,50 frs.; 2^e loges de côté, 2 frs.; parterre, 1,50 fr.; 3^e loges, 1,25 fr.; Amphithéâtre, 0,75 fr.; paradis, 0,50 fr.

—o—

Avant-Garde Wallonne. — Cercle d'Excursions

EXCURSIONS DOMINICALES

Saison d'été 1918. Mois d'Octobre

Dimanche 13 octobre

Réunion à 9 h. 45 à la Gare de Namur. — Départ au tram de 10 h. pour Malonne.

Itinéraire : Malonne, Le Brois, Forêt de Haute-Marlagne, Six-Bras (déjeuner), ruisseau de Sandrant, Buzet, Malonne (retour au tram de 6.20 h., arrivée à Namur à 6.45 h.). Trajet : 15 km. environ.

Dimanche 20 octobre.

Réunion à 7.45 h. à la Gare de Namur, départ au vicinal de 7.45 h. jusque Onoz (station), arrivée à 8.40 h.

Itinéraire : Onoz, vallée de l'Orneau, Château de Miellont, Muz, Viehenet, Gemboux (déjeuner), Baty de Fleurus, Corroy-le-Château, Rothey, vallée de la Ligne, Balatre, St-Martin, Onoz (station), retour au vicinal de 7.03 h., arrivée à Namur à 8 h. — Trajet : 22 km. environ.

Clôture de la saison d'été.

Réouverture en mai 1919.

Le Président, Le Délégué,

P. VAN ONGEVAL, A. RUTH.

—o—

Chronique Dinantaise

Le Cercle dramatique dinantais.

Comme nous l'avons annoncé dans une de nos précédentes chroniques, les débuts de cette société ont eu lieu à Rochfort.

Suivant notre attente, le succès a été complet, 5 à 600 spectateurs ont applaudi nos vaillants concitoyens.

À l'intermède, Demoulin, très goûté du public, a dû chanter six des meilleurs morceaux de son répertoire parmi lesquels « Les Rêches », la nouvelle œuvre de notre ami Tournant. Cette chanson a été le grand succès de l'intermède. Nous espérons en recueillir dans notre prochaine chronique.

D'après ce qui a été rapporté par différents témoins, tous les acteurs méritent les plus grands éloges, surtout si l'on tient compte que la plupart d'entre eux n'avaient jamais vu les planches.

Le bénéfice du concert a été remis au Bureau de Bienfaisance de Rochfort.

À propos de la taxe sur les cafés.

Ici chaque fois que l'on ouvre un débit de boissons on doit payer à la caisse communale une taxe de 300 ou 400 fr. suivant situation du café. Cette taxe est afférente à l'immeuble et non à la personne.

Si pour une cause quelconque, on cesse le débit, il faut le recouvrer dans un certain délai fixé par le règlement communal.

Cette mesure ayant pour but de limiter le nombre des cafés ne peut qu'être approuvée par tous à condition toutefois d'être appliquée uniquement dans un but moralisateur et non dans l'unique souci d'alimenter la caisse de la ville.

Depuis les événements d'août 1914, quelques personnes qui tenaient café et avaient payé la taxe dont il est question ci-dessus n'ayant pu encore recouvrer leur débit ont laissé écouler le délai prescrit pour pouvoir reprendre sans payer une nouvelle taxe.

À noter que ceux qui sont dans ce cas ont dû fermer malgré leur volonté ou plus tôt, pour être exact, non pas fermés du tout, mais ont été mis dans l'impossibilité de continuer leur débit, parce que l'immeuble qui l'abritait a été détruit.

Savez-vous ce qu'il arrive ?

Comme ces malheureux viennent de se rétablir, la ville leur réclame un nouveau paiement de la taxe ! Nos édiles ont-ils fait la gageure de se couvrir de ridicule. On finirait par le croire.

Comment ! voilà des gens qui ont payé une lourde taxe pour avoir le droit d'exercer un commerce. Par un fait de guerre, ils sont mis dans l'impossibilité de le continuer leur débit, et, quand, grâce à leur travail acharné ou à leurs multiples démarches, ils parviennent enfin à reconstruire en partie avec l'intention de reprendre leur ancien commerce sur lequel ils comptent pour s'aider à vivre, il se trouve une administration communale qui vient leur dire : « Halte le débit est passé avant d'avoir le droit de vivre, il faut remplir ma caisse. » Non, c'est insensé ! L'indemnité à rebours.

Il y a pourtant un moyen d'arranger la chose. Si j'étais charbonnier dans le cas que je signale, je reprendrais franchement mon débit, je ne paierais pas et à toutes les réclamations de la ville, je répondrais bien poliment que je n'ai qu'à quitter la ville, car la ville a trouvé des juges pour lui donner raison. Et qu'ils soient tranquilles, elle n'en trouvera jamais un seul !

L'Etat et la Province se montrant des plus conciliants vis-à-vis des Dinanais. Pourquoi l'administration communale croit-elle devoir agir autrement ?

Lard et saindoux.

Estimant sans doute que nous sommes assez gras,

le Comité National vient de décider qu'il n'y aurait plus de distribution de graisse.

Par cette si charitable mesure prise à l'entrée de l'hiver, il s'est acquit le droit de compter sur notre stérnelle reconnaissance et nous saurons nous en souvenir !

Georges LAFORET.

—o—

THÉÂTRES, SPECTACLES

—o ET CONCERTS —o

NAMUR-PALACE, Place de la Station.

Matinée à 4 h. — Soirée à 7 h.

Programme du 4 au 10 octobre

An cinéma : « Lèvres Scellées », drame en 3 p.; — Un Huisier Raffiné, comédie en 3 parties; — Le Secret du Mariage, comique; — Promenade dans le Vieux Biskra, documentaire.

Au music-hall : « Trio Deckerco », jongleurs; — « Les Guerres », acrobates; — « Willy Lillouis », virtuose xilophoniste.

—o—

Concert — ROYAL MUSIC-HALL, — Cinéma.

F. COURTOT, Place de la Gare, 21

Matinée à 4 h. — Soirée à 7 h.

Programme du 4 au 10 octobre

An cinéma : « La Nouvelle Dalila », drame en 6 parties par Marie Vidal; — Divers films comiques et documentaires des plus intéressants.

Au music-hall : « Mag et Jack », ventriloque uniques en leurs genres; — « Maud Dorlay », diseuse.

—o—

ANNONCES

On demande urgemment des char-

pentiers, ouvriers terrassiers et béton-

niers Gros salaires, bon ravitaillement.

Contrat exigé seulement pour 4 à 6 semaines. Se présenter au bureau des logements de la Kommandantur, rue du Collège, 49. 7586 8

—o—

On demande de suite de bons

TYPOGRAPHES à l'imprimerie

du Journal.

—o—

Le G and Double Almanach de Liège

pour 1919 est paru. Prix 0.70 frs. En vente chez tous les marchands de journaux. 7559

CACHETS EN CAOUTCHOUC, tampons perpétuels

viols. S'adresser à M. JASSOGNE, rue Fosses

Fleuris, 11, Namur. 7088

—o—

Musiques à vendre

pour orchestre, piano seul, violon et piano, chez M. V. Luffin, rue Rogier, 109, Namur. 5973

POISSONS DE REPEUPLEMENT ET

DE CONSOMMATION A VENDRE

Alevins de carpes, tanches, etc. Croissance très rapide. Pour vivage et repeuplement d'étangs, renseignements-vous à la maison 7589

BELLEFOID & FILS, Zenhoven

—o—

SUIS ACHETEUR

DIRECT IMMÉDIAT

toutes quantités gouppes à 250 p.c. sur T. V. D.; corde amiante, à 39 fr. le kilo, bourrage Ami, 25 fr.; mandrins Skinner, Westcott, Skinnor, Cushman,